



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travail clandestin

Question écrite n° 61513

Texte de la question

Mme Véronique Besse appelle M. le ministre délégué aux relations du travail sur les conséquences du travail au noir dans notre pays. En effet, le travail au noir exerce une économie parallèle. L'existence de ce secteur pénalise fortement les entreprises qui déclarent leurs salariés et assument leurs obligations. Elle lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures pour lutter contre ce phénomène, responsable de fermetures et de faillites de nombreuses petites entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61513

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3168